

Rapport annuel

**SIAEP DE LA FORÊT DE RAMBOUILLET**



# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2009  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

**2011**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	<b>ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
■	<b>CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
■	<b>PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....</b>	<b>3</b>
■	<b>CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU .....</b>	<b>3</b>
■	<b>RESSOURCES EN EAU .....</b>	<b>4</b>
■	<b>NOMBRE D'ABONNEMENTS .....</b>	<b>5</b>
■	<b>VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....</b>	<b>6</b>
■	<b>LONGUEUR DU RESEAU .....</b>	<b>6</b>
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>7</b>
■	<b>FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ET PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....</b>	<b>7</b>
■	<b>VERIFICATION DE L'INDEXATION DU TARIF.....</b>	<b>9</b>
■	<b>LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....</b>	<b>10</b>
■	<b>LE PRIX DE L'EAU POUR ADAINVILLE, CONDE-SUR-VESGRE, EMANCE, GAZERAN, HERMERAY, LES BREVIAIRES, POIGNY-LA-FORET, RAIZEUX, SAINT-HILARION, SAINT-LEGER-EN-YVELINES .....</b>	<b>11</b>
■	<b>LE PRIX DE L'EAU POUR LA BOISSIERE-ÉCOLE, MITTAINVILLE .....</b>	<b>12</b>
■	<b>LE PRIX DE L'EAU POUR BOURDONNE .....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
■	<b>LE PRIX DE L'EAU POUR GRANDCHAMP, LA HAUTEVILLE, LE TARTRE-GAUDRAN ..</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
■	<b>EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000 (HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE).....</b>	<b>13</b>
■	<b>RECETTES D'EXPLOITATION .....</b>	<b>14</b>
■	<b>ÉTAT DE LA DETTE.....</b>	<b>14</b>
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>15</b>
■	<b>QUALITE DE L'EAU.....</b>	<b>15</b>
■	<b>PERFORMANCE DU RESEAU .....</b>	<b>16</b>
■	<b>INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE .....</b>	<b>17</b>
■	<b>INDICATEURS SUR LA QUALITE DU SERVICE .....</b>	<b>17</b>
■	<b>INDICATEURS A CARACTERE SOCIAL .....</b>	<b>18</b>
■	<b>INDICATEURS PATRIMONIAUX.....</b>	<b>18</b>
■	<b>OPERATIONS ET TRAVAUX REALISES ET A VENIR.....</b>	<b>19</b>
■	<b>TRAVAUX REALISES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE .....</b>	<b>19</b>
■	<b>TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE .....</b>	<b>19</b>
■	<b>RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB .....</b>	<b>20</b>
■	<b>REALISATIONS A VENIR PROPOSEES PAR LE DELEGATAIRE .....</b>	<b>20</b>

## ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP de la Forêt de Rambouillet regroupe les communes d'Adainville, Bourdonne, Conde-sur-Vesgre, Emancé, Gazeran, Grandchamp, Hermeray, La Boissière-Ecole, La Hauteville, Le Tartre-Gaudran, Les Bréviaires, Mittainville, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint-Hilarion et Saint-Léger-en-Yvelines.

Environ 13 090 habitants (données INSEE) sont desservis par le service d'eau potable.

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de son avenant ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2018.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	11/07/2008	Modification de la fréquence des relevés de compteurs et de la facturation Modification de la formule d'indexation du tarif délégataire

### ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - Région Ile de France Centre sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des canalisations, du génie civil
-----------------------	-----------------------------------

### ■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU

Lien contractuel	Sens	Usage	Co contractant	Caractéristique	Date d'effet	Durée ou échéance [an]
Convention	Import	Permanent	SIRYAE	Sécurité d'alimentation pour la partie Nord-Ouest du SIAEP de la Forêt de Rambouillet	11/04/2006	31/12/2011
Convention	Import Export	Secours	Ville de Rambouillet	Conditions techniques et financières du nouveau raccordement et de la vente d'eau	01/11/2005	31/12/2012 (tacite reconduction par 3 années)

La convention avec le SIRYAE arrive à échéance fin 2011. La convention a été reconduite pour un an dans l'attente d'une nouvelle convention avant le 31/12/2012.

## ■ RESSOURCES EN EAU

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2010 [m³]	Production 2011 [m³]	Variation [%] 2010/2011
GAZERAN Batonceau	1 600	200 369	160 077	-20,1
GAZERAN Noue-Plate	600	356 861	403 695	13,1
Réservoir sur tour & forage des Bréviaires LES BREVIAIRES	360	61 322	16 578	-73,0
Réservoir et forage de St Léger SAINT-LEGER-EN-YVELINES	600	137 568	147 495	7,2
Réservoir et forages d'Hermeray HERMERAY	200	90 841	96 161	5,9
Forage de la Boissiere Ecole LA BOISSIERE-ECOLE	Forage à l'arrêt			
<b>TOTAL</b>		<b>846 961</b>	<b>824 006</b>	<b>-2,7</b>

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2010 [m³]	Importé en 2011 [m³]	Variation
RAMBOUILLET	4 010	2 589	-35,4 %
SIRYAE	20 020	20 900	4,4 %
<b>Total</b>	<b>24 030</b>	<b>23 489</b>	<b>-2,3 %</b>

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2010	2011	Variation
Ressources propres	846 961	824 006	-2,7 %
Importations	24 030	23 489	-2,3 %
<b>Total général</b>	<b>870 991</b>	<b>847 495</b>	<b>-2,7 %</b>

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2010	2011	Variation [%]
Clients municipaux	82	82	
Clients individuels	5 449	5 505	1,0%
Clients individuels (Loi SRU)	10	6	
Clients industriels	3	3	
Clients autres collectivités	2	2	
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>5 536</b>	<b>5 592</b>	<b>1,0%</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

● *Répartition des abonnés par commune*

ADAINVILLE	390
BOURDONNE	268
CONDE-SUR-VESGRE	466
EMANCE	362
GAZERAN	487
GRANDCHAMP	127
HERMERAY	498
LA BOISSIERE-ECOLE	313
LA HAUTEVILLE	141
LE TARTRE-GAUDRAN	19
LES BREVIAIRES	432
MITTAINVILLE	261
POIGNY-LA-FORET	432
RAIZEUX	393
SAINT-HILARION	365
SAINT-LEGER-EN-YVELINES	636
<b>Total des abonnés</b>	<b>5 590</b>

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

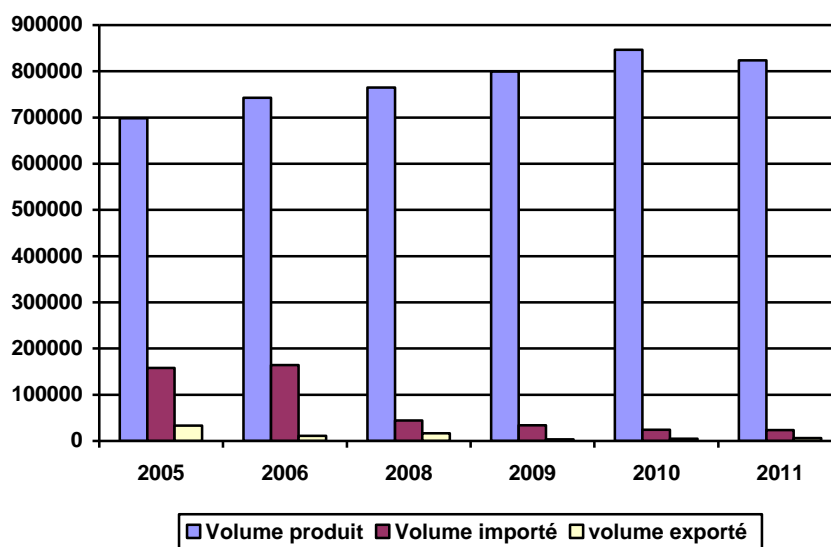
Volumes [m³]	2010	2011	Variation [%]
Volume produit	846 961	824 006	-2,7
Volume importé	24 030	23 489	-2,3
Volume exporté	- 4 582	- 6232	36,0
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>866 409</b>	<b>841 263</b>	<b>-2,9</b>
<b>Volume vendu aux abonnés sur le périmètre dont*</b>	<b>668 658</b>	<b>671 276</b>	<b>0,4</b>
- clients municipaux	7 490	8 699	16,1
- clients individuels	661 168	662 577	0,2

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 120 m³ par an.  
Elle était de 121 m³ en 2010.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2010 [m³]	Exporté en 2011 [m³]	Variation [%]
RAMBOUILLET	4 057	6 232	36,0
SIVOM HADREP	525	0	- 100,0
<b>Volume total exporté</b>	<b>4 582</b>	<b>6 232</b>	<b>53,6</b>

**Évolution des volumes mis en distribution**



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2010	2011	Variation
Linéaire du réseau hors branchements	272 820	276 092	1,2 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR ET PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les tarifs concernant la part de Veolia Eau sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.  
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Le délégataire procède au relevé des compteurs deux fois par an :

- un relevé au printemps du 15 avril à fin juin
- un relevé à l'automne du 15 octobre à fin décembre

Pour chaque abonné, l'intervalle entre deux relevés est constant, avec une tolérance de 7 jours.

L'abonné est facturé :

- début juillet de l'année n : l'abonnement d'avance correspondant au deuxième semestre civil de l'année en cours, ainsi que les consommations de la période correspondant à l'intervalle entre le relevé d'automne (année n-1) et le relevé de printemps (année n)
- début janvier de l'année n+1 : l'abonnement d'avance correspondant au premier semestre civil de l'année en cours, ainsi que les consommations de la période correspondant à l'intervalle entre le relevé de printemps (année n) et le relevé d'automne (année n).

Le tarif de base de la part du délégataire est indexé deux fois par an, au 1er juillet de l'année n et au 1er janvier de l'année n+1.

La rémunération du délégataire résulte de l'application du tarif de base suivant :

ABONNEMENT = partie fixe semestrielle perçue d'avance en € hors taxes :

Abonnement semestriel
30 € HT/semestre

PARTIE PROPORTIONNELLE = prix en € hors taxes par mètre cube consommé :

Tranche de consommation par semestre	Prix au mètre cube
De 0 m3 à 25 m3 inclus	0,4043 € HT
au-delà de 25 m3	0,9421 € HT

Ces tarifs de base sont définis dans les conditions économiques connues au 1er juillet 2006.  
Date de première application du tarif de base : 1er janvier 2007

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

A partir de l'année 2011, son taux a été fixé par l'Agence de l'Eau à 0,3990 € pour les communes de + 400 habitants et de 0,3192 pour les communes de - 400 habitants.

	1 <sup>er</sup> jan 2010	1 <sup>er</sup> jan 2011
ADAINVILLE	0,3830	0,3990
BOURDONNE	0,2298	0,3990
CONDE-SUR-VESGRE	0,3830	0,3990
EMANCE	0,3830	0,3990
GAZERAN	0,3830	0,3990
GRANDCHAMP	0,2298	0,3192
HERMERAY	0,3830	0,3990
LA BOISSIERE-ECOLE	0,3341	0,3990
LA HAUTEVILLE	0,2298	0,3192
LE TARTRE-GAUDRAN	0,2298	0,3192
LES BREVIAIRES	0,3830	0,3990
MITTAINVILLE	0,3341	0,3990
POIGNY-LA-FORET	0,3830	0,3990
RAIZEUX	0,3830	0,3990
SAINT-HILARION	0,3830	0,3990
SAINT-LEGER-EN-YVELINES	0,3830	0,3990



## ■ VERIFICATION DE L'INDEXATION DU TARIF

- *Formule d'indexation*

$$K_1 = 0,15 + 0,38 \frac{SCh}{S_0 Ch_0} + 0,12 \frac{TP10a}{TP10a_0} + 0,27 \frac{FSD1}{FSD1_0} + 0,08 \frac{EMT}{EMT_0}$$

- *Identification des paramètres*

Les valeurs des indices initiaux sont ceux en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2006 :

$S_0 = 402,4$  , indice régional des salaires du BTP pour l'Île de France

$Ch_0 = 1,7804$  , coefficient départemental des charges salariales pour les Yvelines

$TP10a_0 = 108,6$  , indice relatif aux canalisations, égouts et autres travaux en eau potable et assainissement

$FSD1_0 = 110,5$  , indice des frais et services divers – modèle de référence n°1

$EMT_0 = 103,3$  , indice de l'électricité moyenne tension, tarif vert

- *Indexation du tarif*

Le tarif du 1<sup>er</sup> semestre 2012 est calculé en se basant sur les indices connus au 1<sup>er</sup> octobre 2011 (publication au MTBP), soit :

$S = 463,4$  , valeur connue au 16 septembre 2011

$Ch = 1,7676$  , valeur connue au 16 septembre 2011

$TP10a = 130,2$  , valeur connue au 30 septembre 2011

$FSD1 = 127,8$  , valeur connue au 30 septembre 2011

$EMT = 140,5913$  , valeur connue au 30 septembre 2011

- *Application de la formule*

$$K_1 = 0,15 + 0,38 \frac{463,4 \times 1,7676}{402,4 \times 1,7804} + 0,12 \frac{130,2}{108,6} + 0,27 \frac{127,8}{110,5} + 0,08 \frac{140,5913}{103,3} = 1,149477$$

**Valeur retenue par le délégataire : 1,149477**

Les tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 sont les suivants :

$$R_{fixe} = K_1 \times R_{fixe_0} = 1,149477 \times 30,00 = 34,48 \text{ €}$$

**Valeur retenue par le délégataire : 34,48 €**

$R_{variable} = K_1 \times R_{variable_0} = 1,149477 \times 0,4043 = 0,4647 \text{ €/m}^3$  de 0 m<sup>3</sup> à 25 m<sup>3</sup> inclus

**Valeur retenue par le délégataire : 0,4647 €/m<sup>3</sup>**

$R_{variable}' = K_1 \times R_{variable_0}' = 1,149477 \times 0,9421 = 1,0829 \text{ €/m}^3$  au-delà de 25 m<sup>3</sup>

**Valeur retenue par le délégataire : 1,0829 €/m<sup>3</sup>**

L'indexation des rémunérations perçues par le délégataire est conforme au contrat de délégation

# SIAEP DE LA FORET DE RAMBOUILLET

EAU POTABLE

2011

tarif domestique du Syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

### • Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	33,03	34,48	+4,39%
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 50 m <sup>3</sup> ) N° 2 (au-delà de 50 m <sup>3</sup> )	0,4451 1,0373	0,4647 1,0829	+4,39% +4,39%
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	0,00	0	0
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 50 m <sup>3</sup> ) N° 2 (au-delà de 50 m <sup>3</sup> )	0,97 0,97	0,99 0,99	+2,06% +2,06%
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0727	0,0582	-19,95%
	TVA	5,5 %	5,5%	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

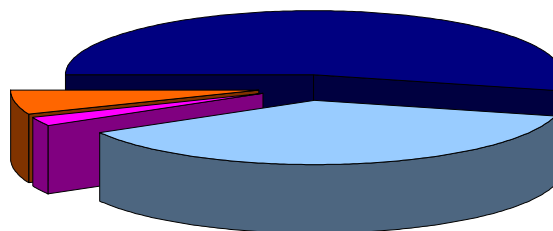
	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation
Exploitant	160,93	168,00	+4,39%
Collectivité	116,40	118,80	+2,06%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,72	6,98	-19,95%
TVA	18,36	18,79	+2,34%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>301,78</b>	<b>312,57</b>	<b>+3,57%</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+3,56 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,51 €/m<sup>3</sup>

## Répartition au 1er janvier 2012

TVA  
6,03%



Redevance pour  
prélèvement sur  
la ressource en  
eau  
2,24%

Collectivité  
37,85%

Exploitant  
53,89%

# SIAEP DE LA FORET DE RAMBOUILLET

EAU POTABLE

2011

tarif domestique du Syndicat

- **LE PRIX DE L'EAU** pour Adainville, Bourdonné, Condé-sur-Vesgre, Emancé, Gazeran, Hermeray, Les Bréviaires, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Le Tartre Gaudran, La Hauteville, Granchamp

- *Évolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	33,03	34,48	+4,39%
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 50 m <sup>3</sup> )	0,4451	0,4647	+4,39%
	N° 2 (au-delà de 50 m <sup>3</sup> )	1,0373	1,0829	+4,39%
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	0,00	0	0
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 50 m <sup>3</sup> )	0,97	0,99	+2,06%
	N° 2 (au-delà de 50 m <sup>3</sup> )	0,97	0,99	+2,06%
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0727	0,0582	-19,95%
	Redevance de pollution domestique	0,3990	0,3990	0
	TVA	5,5 %	5,5%	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

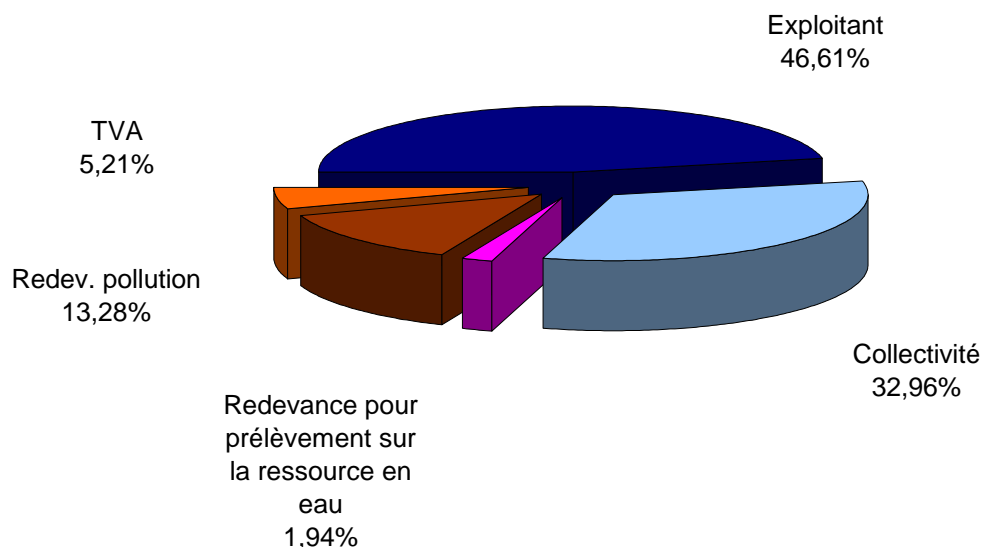
- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation
Exploitant	160,93	168,00	+4,39%
Collectivité	116,40	118,80	+2,06%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,72	6,98	-19,95%
Redevance de pollution domestique	47,88	47,88	0
TVA	18,37	18,79	+2,34%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>352,30</b>	<b>360,45</b>	<b>2,31%</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+3,56%</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,94 €/m<sup>3</sup>

## Répartition au 1er janvier 2012



# SIAEP DE LA FORET DE RAMBOUILLET

EAU POTABLE

2011

tarif domestique du Syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU pour La Boissière-École, Mittainville

### • Évolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	33,03	34,48	+4,39%
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 50 m <sup>3</sup> )	0,4451	0,4647	+4,39%
	N° 2 (au-delà de 50 m <sup>3</sup> )	1,0373	1,0829	+4,39%
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/semestre]	Abonnement ordinaire *	0,00	0	0
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 50 m <sup>3</sup> )	0,97	0,99	+2,06%
	N° 2 (au-delà de 50 m <sup>3</sup> )	0,97	0,99	+2,06%
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0727	0,0582	-19,95%
	Redevance de pollution domestique	0,3480	0,3480	0
	TVA	5,5 %	5,5%	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

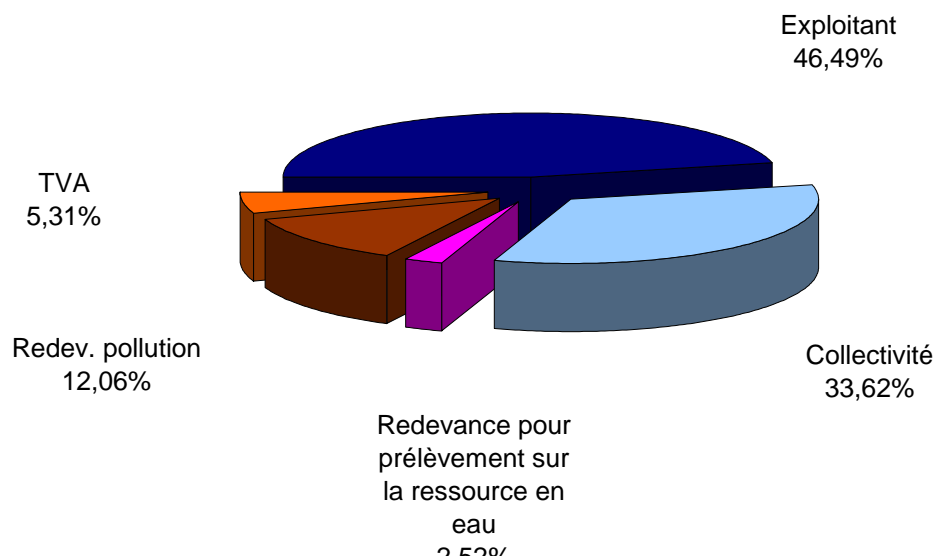
	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation
Exploitant	160,93	168	+4,39%
Collectivité	116,40	118,80	+2,06%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,72	6,98	-19,95%
Redevance de pollution domestique	41,76	41,76	0
TVA	18,37	18,79	+2,34%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>346,18</b>	<b>354,33</b>	<b>+2,35%</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+3,56%

0

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,94 €/m<sup>3</sup>

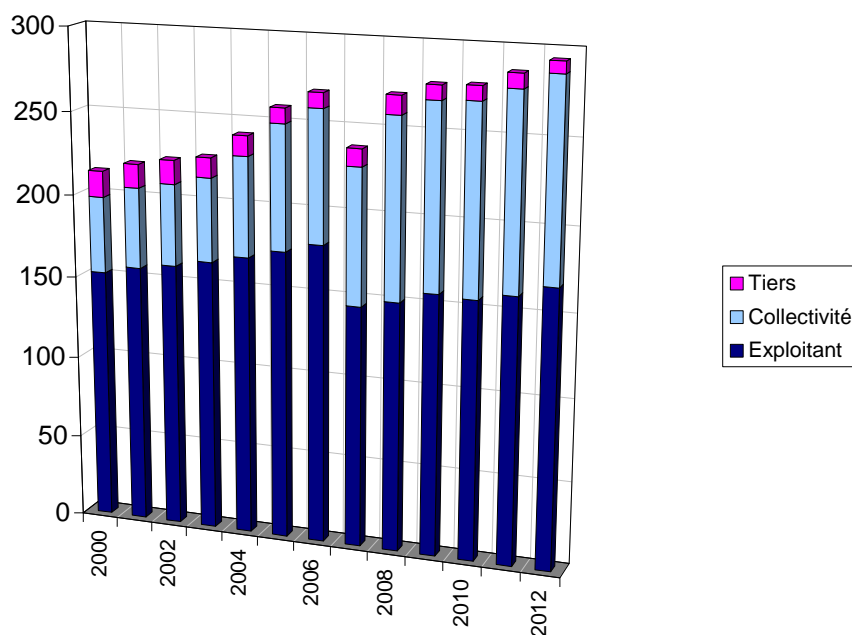
## Répartition au 1er janvier 2012



■ **EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000**  
(hors redevance de pollution domestique)

Composantes hors TVA de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1er janvier de chaque année).

	Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
Ancien contrat	2000	152,26	46,10	15,73	214,09
	2001	157,02	48,48	14,27	219,77
	2002	160,25	49,20	14,27	223,72
	2003	164,51	50,40	11,88	226,79
	2004	169,20	60,00	12,06	241,26
	2005	174,64	75,00	9,07	258,71
	2006	180,55	79,20	9,07	268,82
Nouveau contrat	2007	146,16	81,60	10,54	238,30
	2008	150,75	108,00	11,22	269,97
	2009	157,91	110,40	8,72	277,03
	2010	156,53	112,80	8,72	278,05
	2011	160,93	116,40	8,72	286,05
	2012	168,00	118,80	6,98	293,78



**Évolution depuis 2000 :**  
 Total hors TVA : +33,48 %  
 Exploitant : +10,33 %  
 Collectivité : +157,70 %  
 Tiers : - 55,62 %

**Évolution depuis 2007 :**  
 Total hors TVA : + 19,92 %  
 Exploitant : +14,94 %  
 Collectivité : +45,58%  
 Tiers : - 33,77 %

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2010	2011	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	625 520,00 €	657 941 €	+5,18 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>625 520,00 €</b>	<b>657 941 €</b>	<b>+5,18 %</b>

- Recettes de l'exploitant

	2010	2011	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	884 560,00 €	931 040,00 €	+5,25 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>884 560,00 €</b>	<b>931 040,00 €</b>	<b>+5,25 %</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	65 616,00 €	116 795,00	77,99%
Produits accessoires	20 858,00 €	24 028,00€	15,20%
Autres recettes	19 082,00 €	14 729,00€	-22,81%
<b>Total des recettes</b>	<b>990 116,00 €</b>	<b>1 086 592,00</b>	<b>-0,66 %</b>

## ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2010	2011
Encours de la dette au 31 décembre	1 297 365,18	1 373 328,59
Remboursements au cours de l'exercice	170 581,55	165 442,56

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

#### Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	75	0	100 %
Conformité physico-chimique	36	1	97 %

Les 2 non-conformités observées concernent le forage de la Noue de la Plate :

- Prélèvement de l'ARS du 30 aout 2011 : un dépassement en atrazine (0,13 µg/l)

L'ARS réalise un contrôle mensuel renforcé des teneurs en atrazine sur le forage.

#### Taux de conformité des prélèvements microbiologiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques [en %]	100	100	100	100	100	100	100

#### Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques [en %]	96,40	97,33	96,67	98,00	95,12	95,00	97,00

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

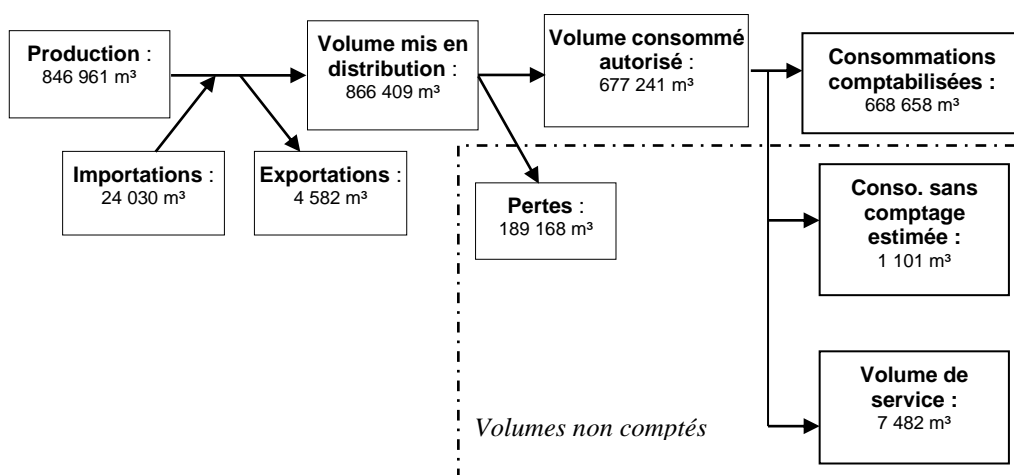
0 % = aucune action ;  
 20 % = études environnementale et hydrogéologique en cours ;  
 40 % = avis de l'hydrogéologue rendu ;  
 50 % = dossier déposé en préfecture  
 60 % = arrêté préfectoral ;  
 80 % = arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;  
 100 % = arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (Arrêté du 2 mai 2007)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [en %]	nc	43	46	45	45*	45*

\*Gazeran Batonceau : 60 % ; Gazeran Forage de la Noue : 60 %, Hermeray : 20 %, Les Brevaires : 20 %, St léger : 60 %

### ■ PERFORMANCE DU RESEAU



\* incendie, purges, fuites, consommations non comptabilisées...

\*\* les consommations sans comptage estimées correspondent à des volumes autorisés (essais poteaux et bouches d'incendie...)

\*\*\* les volumes de service sont utilisés pour l'exploitation du réseau (purges, nettoyage réservoir, rinçage canalisations...)

**Rendement du réseau de distribution** : il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Rendement du réseau de distribution [en %]	85,5	75,6	86,6	85,4	79,4	78,3	80,9

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

**Indice du réseau des volumes non comptés** : il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indice du réseau des volumes non comptés [en %]	1,31	2,31	1,08	1,23	1,66	1,82	1,69



**Indice linéaire de pertes en réseau** : il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de dessert

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indice linéaire de pertes en réseau [en %]	1,29	2,31	1,08	1,23	1,58	1,74	1,60

## ■ INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

**Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>**: prix du service de l'eau potable (redevances et taxes comprises) au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> :

	2006 (01/01/07)	2007 (01/01/08)	2008 (01/01/09)	2009 (01/01/10)	2010 (01/01/11)	2011 (01/01/12)
Prix TTC du service pour 120 m <sup>3</sup> [en €/m <sup>3</sup> ]	2,81	2,76	2,84	2,85	2,94	3,00

**Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service** : temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

⇒ 1 jour ouvré

## ■ INDICATEURS SUR LA QUALITE DU SERVICE

**Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées** : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [en nbre/1000 abonnés]	nc	3,20	2,21	2,74	1,63	3,93

**Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements** : pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements [en %]	nc	nc	100	99,73	98,40	94,61

**Taux de réclamations** : cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de réclamations [en nbre/1000 abonnés]	nc	nc	nc	nc	0,36	0,72

## ■ INDICATEURS A CARACTERE SOCIAL

**Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente** : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [en %]	nc	1,46	0,5	0,7	0,68	0,58

**Montant des abandons de créance et versements à fonds de solidarité** : abandons de créances liées aux factures d'eau de l'année N + versements aux fonds de solidarité effectués par la collectivité pendant l'année N.

Pour l'exercice 2011, le nombre d'abandons de créance reçues par le délégataire est de 9 pour un montant accordé de 567 €.

## ■ INDICATEURS PATRIMONIAUX

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point = absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte

10 points = existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte

**20 points = mise à jour du plan au moins annuelle.**

*Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :*

**+ 10 = informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)**

+ 10 = connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations

**+ 10 = localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes**

+ 10 = localisation des branchements sur la base du plan cadastral

+ 10 = localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)

+ 10 = existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements

+ 10 = existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)

+ 10 = mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice. (Arrêté du 2 mai 2007)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	nc	nc	40	40	40	50

**Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** : quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [en %]	nc	nc	0,06	0,06	0,10	0,04

## ■ Opérations et travaux réalisés et à venir de l'eau potable

### ■ TRAVAUX REALISES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE

Travaux de renouvellement	Date de renouvellement
Réhabilitation du réservoir d'Émancé et de Batonceau	2011

### ■ TRAVAUX REALISES PAR LE DELEGATAIRE

	Travaux de renouvellement	Date de renouvellement
GAZERAN-forage Batonceau	Renouvellement de la pompe du forage	Février
CONDE- Regard	Renouvellement hydraulique de l'installation + renouvellement partiel hydraulique distribution	Avril
GAZERAN réservoir et bête	Renouvellement des 3 pompes de surpression, aménagements hydrauliques nécessaires	Mai
EMANCÉ réservoir	Renouvellement sonde de mesure de niveau	Juillet
LES BREVIAIRES réservoir	Renouvellement sonde de mesure de niveau	Juillet
GAZERAN Batonceau transformateur	Renouvellement pompe forage	Aout

Au cours de l'année 2011, 38 branchements ont été créés et 392 compteurs remplacés

## ■ RENOUELEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de branchements	5 313	5 380	5 427	5 469	5 469	5 230
<i>dont branchements plomb au 31 décembre</i>	1 933	1 933	1 749	1 248	1 010	921
% de branchements plomb restant au 31 décembre	36 %	36 %	34 %	26 %	23 %	19%
Branchements plomb supprimés pendant l'année	0	0	184	371	238	327

## ■ REALISATIONS A VENIR PROPOSEES PAR LE DELEGATAIRE

### **Surpresseur Gros Taillis** (noté URGENT dans le rapport du délégataire)

Installation initiale provisoire donc non adaptée à la longévité. L'Algeco abritant la station de surpression est très endommagé et l'isolation se dégradant, l'hydraulique tend à se corroder rapidement.

### **Forage La noue de la Plate**

La dérogation d'exploitation de cette ressource n'est plus active, le moindre dépassement de norme en pesticides risque de donner lieu à une demande d'arrêt de la production du Préfet. Il est nécessaire de mettre en place une solution palliative aux dépassements ponctuels en pesticides observés. Concernant les dégradations extérieures, une réflexion serait à mener afin de limiter ces phénomènes (mise en place de plantes grimpantes sur les murs de l'installation, mise en place de rail de sécurité devant la clôture...).

### **Forages Saint Léger**

Prévoir une installation de traitement adaptée au type d'eau produite.

### **Réservoir St Léger**

Apparition de fissures sur l'extérieur de l'ouvrage au niveau de la cuve

### **Réservoir Bourdonné**

L'accès au réservoir nécessiterait d'être à aménager afin de faciliter l'accès au site (Arbres sur les bas côtés)

A noter également la présence de petites infiltrations sur le haut de la cuve et absence de clôture sur le périmètre de l'installation.

### **Forage Les Bréviaires – Forage Hermeray**

Absence de périmètre de protection de la ressource.

### **Forage La Boissière École**

Le rebouchage du forage sera à réaliser dans le cas de l'arrêt définitif de l'installation.

A Adainville (chemin de la Tuilerie), Bourdonné (Lieu Dit « Chaude Joute ») et Les Bréviaires (chemin de Malbranche), un grand nombre d'abonnés serait privé d'eau en cas d'intervention sur le réseau. Il serait nécessaire de poser des robinets vanne afin de limiter le nombre d'abonnés impactés.

Le délégataire recommande également le renouvellement des canalisations dégradées situées Grande Rue à Saint Léger (1 000 ml) et Route de Rambouillet à Saint Hilarion (1 600ml).

Le délégataire signale que les bâtiments « Transformateur » aux forages de Saint-Léger, au surpresseur de Batonceau et aux forages d'Hermeray sont très dégradés. Une réhabilitation de ces ouvrages s'avère nécessaire.